



Bonnemain actualités



Collecte mémoire 9.01.2015

Collecte mémoire 9.01.2015

Création réseau Eau
Pluviale rue du calvaire

Carnaval 6.02.2015



Carnaval 6.02.2015

Zumba 27.02.2015

Spectacle magie 28.02.2015

Bal country 7.03.2015

SOMMAIRE

- Extrait du compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2014
- Extrait du compte rendu du Conseil Municipal du 17 février 2015
- Les Infos municipales
- Les Infos des associations
- Bonnemain d'antan, souvenirs, souvenirs, ...

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2014

Présents : Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Sonia ROBERT, Jean-Paul MURIE, Danielle HUOT, Patrick LEMESLE, Florence DAVID, Béatrice LEROUX, Jean-François GUÉRIN, Laurence ALLAIN, Laurent CITRÉ, Loïc LEBRET, Nathalie LEFEUVRE et Philippe DOUARD.

Absent excusé : Olivier MILLION qui a donné pouvoir à Loïc LEBRET.

Secrétaire de séance : Danielle HUOT

APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2014

Monsieur Loïc LEBRET remarque que, pour lui, le point concernant le principe d'aménagement des rues de Joudette et de Frémisson faisait l'objet d'une information du conseil municipal et non pas d'un vote.

Après en avoir délibéré, le compte rendu de la séance précédente est adopté par 11 voix pour et 3 abstentions : Loïc LEBRET, Nathalie LEFEUVRE et Olivier MILLION (pouvoir à Loïc LEBRET)

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n° 10/2014 du 12 novembre 2014 : acceptation de la proposition de la société RODE relative à la fourniture de décorations de Noël, pour un montant de 8 221.52 € HT.

- Décision n° 11/2014 du 26 novembre 2014 : acceptation de la proposition de la société STGS relative au diagnostic du réseau d'eaux usées rue de Joudette et rue de Frémisson, pour un montant de 1 632 € HT.

- Décision n° 12/2014 du 3 décembre 2014 : acceptation de la proposition de la société Confort Habitat relative à la fourniture et pose stores enrouleurs intérieurs à la cantine pour un montant de 2 735 € HT.

- Décision n° 13/2014 du 3 décembre 2014 : acceptation de la proposition de la société ETA Christian MASSON relative à la pose d'un réseau d'eaux pluviales rue du Calvaire, pour un montant de 1 440 € HT, avec plus-value pour utilisation d'un BRH.

AMÉNAGEMENT DEVANT DELTA DORE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION

Conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offres du 15 décembre 2014, le Conseil Municipal, après délibération, attribue le marché de travaux d'aménagement de la voirie en entrée d'agglomération sur la RD80 au groupement d'entreprise **POTIN/SERENDIP, mandataire POTIN (35120)** pour un montant de **184 999.05 € HT** et sollicite une subvention auprès du Département d'Ille et Vilaine pour la réalisation du tapis d'enrobés sur la route départementale n° 80.



AMENAGEMENT DES RUES DE JOUDETTE ET DE FREMISSON

Monsieur le Maire présente les quatre offres reçues relatives à la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagements des rues précitées.

Monsieur Jean-Paul MURIE, 3^{ème} adjoint, propose que les 70 mètres environ de la voie communale n° 16, situés entre le village de la Poterie et la limite avec la commune de Combourg soient également rénovés. Monsieur Loïc LEBRET exprime des réserves sur cette proposition car cette voie a seulement un usage agricole.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le principe d'aménager les rues de Joudette et de Frémisson, cependant les trois élus de la minorité, à savoir Loïc LEBRET, Nathalie LEFEUVRE et Olivier MILLION (pouvoir à Loïc LEBRET), s'abstiennent sur le principe d'aménager les 70 mètres de route situés après le village de la Poterie et retient à l'unanimité l'offre de la société **Infraconcept d'un montant de 8 500 € HT.**

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : RENOUVELLEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Contrat Enfance Jeunesse engagé entre les entreprises AES et Delta Dore et la commune avec la Caisse d'Allocations Familiales est arrivé à échéance le 31 décembre 2013 et propose de le renouveler. Ce nouveau contrat prendra en charge le poste de coordination lié à la réforme des rythmes scolaires, les autres actions (crèche, ALSH et ELI) restant identiques.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2017.

ELABORATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : PROPOSITION FINANCIÈRE D'ECTI

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est fortement encouragée par la Préfecture d'Ille et Vilaine à élaborer un Plan Communal de Sauvegarde. ECTI, une association d'experts seniors bénévoles, anciens cadres d'entreprises ou d'administration propose d'élaborer le PCS en collaboration avec la commune.

Monsieur Loïc LEBRET rappelle que le lieutenant des pompiers avait proposé son aide pour l'élaboration de ce plan communal de sauvegarde. Monsieur le Maire précise que la complexité de ce dossier justifie tout à fait l'aide d'ECTI qui n'est que d'un montant forfaitaire de 1 400 € HT. Ce plan sera mis en place pour toute la mandature (jusqu'en 2020) et est d'un coût raisonnable comparé aux 2 400 € TTC que Monsieur Loïc LEBRET avait réglé à KPMG en février 2014 pour une étude financière prospective jusqu'en 2019 qui n'a jamais été présentée au Conseil Municipal et qui ne lui paraît plus exploitable aujourd'hui.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde mais retient par 12 voix pour et 3 abstentions (Loïc LEBRET, Nathalie LEFEUVRE et Olivier MILLION (pouvoir à Loïc LEBRET) **la proposition d'ECTI d'un montant de 1 400 € HT.**

RESULTAT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU 17/10 AU 03/11/2014 POUR L'ALIENATION D'UN CHEMIN AU BOIS DAVID

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité des conclusions du commissaire enquêteur et autorise Monsieur le Maire à procéder à l'aliénation du délaissé cadastré A 2 228 au prix de 57.75 € à Monsieur et Madame Yannick TAILLEBOIS domiciliés « 17 le Bois David » 35270 BONNEMAIN. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

URBANISME : MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE LA COMMUNE D'EPINIAC ET REVISION DU POS SOUS FORME DE PLU DE LA COMMUNE DE MEILLAC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de deux courriers reçus en mairie concernant des procédures d'urbanisme de communes limitrophes :

- Par courrier du 14 novembre 2014, Madame le Maire de la commune d'Epiniac nous adresse, conformément à l'article L 123-13-3 du Code de l'Urbanisme, pour avis le dossier de modification simplifiée du PLU pour rectification d'erreurs matérielles relevées au plan.

- Par courrier du 24 novembre 2014, Monsieur le Maire de la commune de Meillac nous notifie la délibération du 19 septembre 2014 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols sous forme d'un Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal prend acte de ces courriers et ne formule aucun avis sur ces procédures.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le rapport d'activités 2013 de la Communauté de Communes Bretagne Romantique. Le Conseil Municipal en prend acte.

INFORMATIONS

- Madame Danielle HUOT informe le Conseil Municipal de la mise en place de cours de gym douce préventive pour les plus de 55 ans, pour le maintien de l'équilibre et la gestion du stress. Ces cours font suite à l'opération Equibr'Age du mois d'avril 2014. La première séance, gratuite, aura lieu le 8 janvier 2015 de 13h45 à 15h à la salle des fêtes. Les cours se dérouleront ensuite tous les jeudis pour un coût de 45 € par trimestre. Ils seront assurés par un professionnel.

- Monsieur Patrick LEMESLE informe les conseillers municipaux du goûter/débat autour d'un nouveau projet : « *collecte de la Mémoire : grands parents raconte-moi une histoire* » qui aura lieu le vendredi 9 janvier 2015 de 15h à 17h à la salle des fêtes. Il s'agit de recueillir des témoignages sur l'histoire des personnes et de la commune afin de la transmettre aux jeunes générations. Cette collecte est organisée en partenariat avec l'UFCV et le CCAS. Les invitations sont remises avec le colis de Noël et les conseillers municipaux sont invités à participer à cette réunion. Monsieur Loïc LEBRET souhaite qu'il n'y ait pas d'exploitations commerciales des données recueillies. Monsieur le Maire précise que la municipalité sera vigilante sur ce point.

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2015

Présents : Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Sonia ROBERT, Danielle HUOT, Patrick LEMESLE, Florence DAVID, Béatrice LEROUX, Jean-François GUÉRIN, Laurence ALLAIN, Laurent CITRÉ, Loïc LEBRET, Olivier MILLION et Philippe DOUARD.

Absents excusés : Nathalie LEFEUVRE qui a donné pouvoir à Loïc LEBRET, Jean-Paul MURIE qui a donné pouvoir à Marie-Hélène DURÉ.

Secrétaire de séance : Jean-François GUERIN

APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2014

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la séance précédente en date du 16 décembre 2014. Monsieur Loïc LEBRET souhaite préciser que la minorité ne s'abstient pas sur le principe d'aménager les 70 mètres de route situés après le village de la Poterie mais sur la façon de le faire : elle préconise un empierrement sans enrobés. Monsieur le Maire précise que la commission voirie s'est rendue sur place mais qu'aucune décision n'est encore prise à ce jour sur les modalités d'aménagement.

En l'absence d'objections, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n° 14/2014 du 30 décembre 2014 : renonciation à l'exercice du droit de préemption pour un bien sis 7bis rue de la Marre Boutier, cadastrés AB 645 et 648, comprenant une habitation, d'une superficie totale de 185 m², appartenant aux Consorts BONFILS.

- Décision n° 15/2014 du 30 décembre 2014 : acceptation de la proposition de la société Réseau des Communes relative au contrat de prestations de service du site internet de la commune, pour un montant de 517.50 HT la 1^{ère} année et de 690 HT les années suivantes.

- Décision n° 1/2015 du 9 février 2015 : acceptation de la proposition de la société Ateliers HELMBOLD relative à la réparation complète de trois vitraux de l'église et à la pose d'une protection grillagée en cuivre, pour un montant de 14 787.45 € HT (17 744.94 € TTC), ainsi que le versement d'une indemnité de sinistre par GROUPAMA d'un montant de 13 474.26 €.

- Décision n° 02/2015 du 11 février 2015 : acceptation de la proposition de la société ERS relative à la dépose des mâts d'éclairage public devant Delta Dore sur la RD 80, pour un montant de 2 100 € HT.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte administratif 2014 de la Commune, après examen en commission des Finances du 28 janvier 2015.

Monsieur le Maire précise que l'excédent de fonctionnement est faussé par des recettes exceptionnelles reçues en 2014 pour un total de 97 285.88 €. Ce qui donne un excédent de fonctionnement réel de 190 988.36 € et un excédent global de 137 568.46 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Hélène DURÉ, Adjointe au Maire, adopte à l'unanimité le Compte Administratif de la Commune qui fait ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement

Dépenses : 823 706.14 €

Recettes : 1 111 980.38 €

Soit un excédent de fonctionnement : **288 274.24 €** (190 988,36 €)

Investissement

Dépenses : 466 165.80 €

Recettes : 412 745.90 €

Soit un déficit d'investissement : **53 419.90 €**

Résultat global : **234 854.34 €** (137 568,46 €)

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Marie-Hélène DURE, Adjointe au Maire, adopte à l'unanimité le Compte Administratif de l'Assainissement collectif qui fait ressortir les résultats suivants :

Exploitation

Dépenses : 25 753.31 €

Recettes : 58 313.39 €

Soit un excédent d'exploitation de : **32 560.08 €**

Investissement

Dépenses : 41 524.64 €

Recettes : 51 192.51 €

Soit un excédent d'investissement de : **9 667.87 €**

Résultat global : **42 227.95 €**

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : LOTISSEMENT DE LA MARRE BOUTIER

Aucune dépense n'a été réalisée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif du lotissement de La Marre Boutier.

COMPTES DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT 2014 : COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide d'affecter à l'unanimité :

- 288 000 € à la section d'investissement du budget primitif 2015 (commune)

- 30 000 € à la section d'investissement du budget primitif 2015 (assainissement collectif).

VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES 2015

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le maintien des taux d'imposition suivants **pour la 13^{ème} année consécutive** :

Taxe d'habitation : 12.69 %

Taxe foncier bâti : 14.16 %

Taxe foncier non bâti : 41.93 %

SUBVENTIONS 2015

- FC Meillac Lanhélin Bonnemain animateur sportif : 11 144 €

- OGEC école Saint Joseph : 69 934.12 €

- Indemnité gardiennage église : 320 €

FINANCES : OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Considérant la nécessité, avant l'adoption du budget 2015, de poursuivre certaines dépenses d'investissement, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à engager, avant l'adoption du budget 2015, 7 000 € de dépenses au chapitre 21.

RENEGOCIATION PRET AMENAGEMENT DU BOURG

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de la renégociation : la mise en place d'un prêt renégocié au taux de 1.43 % engendre une pénalité de remboursement par anticipation de 99 83.27 €, ce qui donne en réalité un surcoût de remboursement de 34 927.57 €. Monsieur le Maire préconise d'aller au terme de l'emprunt existant jusqu'en 2028. A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de la présentation.

RUE DE JOUDETTE : ACQUISITION PARCELLE AB 170

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir la parcelle AB 170, d'une superficie de 142 m², appartenant à Monsieur et Madame Jean-Paul MURIE pour la somme de 5 500 €, au même prix que les 125 m² contigus acquis en 2012, afin de permettre l'agrandissement du parking et son aménagement dans le cadre des travaux des rues de Joudette et de Frémisson.

VENTE DELAISSE CHEMIN RURAL A LA ROUSSELAIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait des propriétaires riverains d'acquérir le délaissé de chemin rural situé à la Rousselaie entre les parcelles AB 483 et AB 484.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le principe de la vente et autorise l'établissement du dossier d'enquête publique préalable à l'aliénation de ce délaissé de chemin.

PERSONNEL COMMUNAL : CREATION POSTES DE NON TITULAIRE LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer deux emplois non permanents compte tenu de la réforme des rythmes scolaires, lié au service des repas et à l'entretien des bâtiments communaux et au remplacement d'un agent de droit privé en congé maternité,

VOIRIE : CREATION D'UN TARIF POUR CONSTRUCTION DE BUSAGE DE FOSSES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il reçoit des demandes en mairie de particuliers concernant la création de busage de fossés en vue d'améliorer l'accès à leurs parcelles (habitation ou parcelle agricole).

Il rappelle que ces dernières sont soumises à autorisation de voirie, un formulaire spécifique est à disposition

- **Exécution intégrale par le pétitionnaire** : le demandeur fournit ses propres buses et matériaux dans le respect des prescriptions techniques fournies par le responsable du service voirie de la communauté de communes Bretagne Romantique.

- **Exécution par le service voirie de la CCBR** : le demandeur sollicite auprès de la commune la fourniture et la pose de buses et matériaux de remblaiement et s'engage à acquitter une redevance.

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les tarifs suivants :

- Entrée d'habitation 6 m et entrée de champ 9 m :

Buses le ml : 13.50 €

Matériaux le ml : 8.5 €

Pose gratuite

Au-delà, la pose sera facturée 12 € le ml.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS ET ACCORDS-CADRES.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ouverture des marchés de l'énergie impose aux collectivités de mettre en concurrence leur fournisseur d'électricité dès le 1^{er} janvier 2016 pour les tarifs supérieurs à 36 kVA (tarifs jaunes et verts). La commune de Bonnemain est concernée pour la salle des fêtes et cantine et pour l'école Henri Matisse.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Bonnemain d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour et une abstention (Jean-François GUERIN) d'autoriser l'adhésion de la commune de Bonnemain au groupement de commandes de fourniture d'électricité auprès du SDE35.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL : MISE EN CONCURRENCE DES ENTREPRISES D'ASSURANCES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel conclu avec la CNP Assurances arrive à échéance le 31 décembre 2015.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mandater le CDG 35 pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.

CDG35 : CONVENTION GÉNÉRALE D'UTILISATION DES MISSIONS FACULTATIVES

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer avec le CDG 35 une convention générale d'utilisation des services facultatifs.

FPS TOWERS : MISE À JOUR DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ANTENNE TÉLÉPHONIQUE À LA POTERIE

Le Conseil Municipal adopte les termes de la nouvelle convention d'occupation du domaine public avec FPS Towers concernant l'antenne de téléphonie mobile.

TRANSMISSION DES DONNEES GEOGRAPHIQUES « RESEAUX » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE

Le Conseil Municipal autorise les concessionnaires de réseaux à transmettre à la Communauté de Communes Bretagne Romantique l'ensemble de leurs données numérisées « réseaux », afin de les rendre disponible sur le Système d'Information Géographique (SIG) intercommunal.

CCBR : RENOUELEMENT CONVENTION D'ACCES AU CONTAINER REFRIGERE ET AUX BACS PUBLICS D'EQUARRISSAGE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de la convention d'accès au container réfrigéré et aux bacs d'équarrissage.

ENCAISSEMENT CHEQUE SUITE TRAVAUX

Le Conseil Municipal accepte l'encaissement d'un chèque d'un montant de 503.82 €, correspondant au remboursement de fournitures dans le cadre de travaux réalisés par la commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Les conseillers municipaux informent de leur disponibilité afin d'assurer les permanences pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

- Monsieur Olivier MILLION regrette que les entreprises hébergées aux Diablares, mais liées à l'activité du Domaine des Ormes, soient absentes de la liste des entreprises du bulletin municipal. Il déplore également de ne pas avoir effectué la distribution du bulletin municipal.

Madame Marie-Hélène DURÉ, en sa qualité d'adjointe chargée de la communication, prend note et précise que la rectification sera faite lors de l'édition du prochain bulletin. Concernant la distribution de celui-ci, elle a été faite dans l'urgence en janvier dernier. Par contre, il est bien prévu que tous les élus seront invités à participer à la distribution des prochains bulletins municipaux.

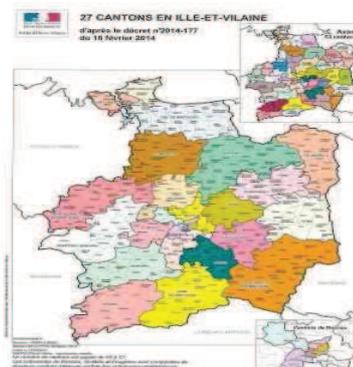
LES INFOS MUNICIPALES

Elections départementales les 22 et 29 mars 2015 : des nouveaux conseillers départementaux

Les 22 et 29 mars, les électeurs voteront pour élire leurs conseillers départementaux (nouvelle dénomination des conseillers généraux) qui siègeront au Département.

L'assemblée départementale est entièrement renouvelée (lors des scrutins précédents l'assemblée était renouvelée par moitié tous les trois ans). En Ille-et-Vilaine, il y aura désormais 54 conseillers départementaux (contre 53 aujourd'hui) élus pour un mandat de 6 ans. L'Ille-et-Vilaine compte désormais 27 cantons (et non plus 53).

Chaque citoyen votera pour un binôme composé d'un homme et d'une femme afin d'instaurer une parité stricte, et leurs suppléants (un homme et une femme). Les bulletins de vote comporteront donc 4 noms au total. La conseillère et le conseiller du canton seront élus solidairement (on ne pourra pas panacher entre les différents binômes qui se présenteront). Toute modification des noms ou tout nom rayé conduira à la nullité du bulletin



Aménagements devant Delta Dore

Les travaux d'aménagements de la voirie devant Delta Dore ont débuté le lundi 16 mars 2015 pour une durée d'environ trois mois. Ces travaux sont réalisés par les entreprises Potin et Serendip de Dol de Bretagne,

Une circulation alternée est mise en place sur la RD 80 dans la zone des travaux, mais il est préconisé d'emprunter l'itinéraire conseillé par la RD 9 et Terre Rouge pour se rendre à Combourg (cf. plan circulation).

Nous vous remercions de votre compréhension.

Bibliothèque « Le Livre en Bonnes mains »

- Nous venons d'échanger 380 livres de la Médiathèque départementale dans toutes les catégories. Venez vite en profiter !

Date à retenir : prochain Ludolire le samedi 6 juin à la bibliothèque. Temps de lecture et de jeux proposé par la ludothèque « Au bois des Ludes ». Gratuit.

Accueil de Loisirs

Ouverture pendant les vacances de Pâques du lundi 13 au vendredi 24 avril et pendant les vacances d'été à compter du 6 juillet 2015.

Pour les inscriptions, contacter Mathilde CROSNIER par mail ou téléphone.

Tel : 06.28.75.43.79. - mathilde.crosnier@ufcv.fr

Permanence ouverte les après-midis de 14h à 17h à la mairie et le mercredi de 14h à 18h30 à l'accueil loisirs.

Agir pour Bonnemain

Lundi 6 avril : spectacle "Le Petit Fermier" à la salle des fêtes.

Club des retraités

Mercredi 8 avril : Repas de printemps à la salle des fêtes réservé aux adhérents.

Comité d'Animation

Randonnée pédestre : tous les premiers samedis de chaque mois. Départ rue d'Armorique, parking face au cimetière.

Samedi 11 avril : Apéro-concert à 18h30 à la salle des fêtes avec les ateliers chansons ados et adultes du SIM et les élèves de l'atelier de guitare d'accompagnement. Entrée gratuite.

Vendredi 12 juin : Fête de la musique – Place de l'Eglise

Vendredi 10 juillet : Randonnée contée

Troupe Tonone

Vendredi 10 avril : Représentation théâtrale enfants.

ACCA

Dimanche 3 mai : Repas et concours de pêche à l'étang de Chaloué.

CATM

Vendredi 8 mai : cérémonie au monument aux morts à l'occasion de la commémoration de la Victoire 1945.

Les Mains Unies

Du jeudi 14 au dimanche 17 mai : 10ème anniversaire Charte d'Amitié Bonnemain-Dottignies

Les Amis de l'Ecole Publique

Dimanche 31 mai : Vide grenier à la salle des fêtes.

Dimanche 14 juin : Fête de l'école.

Sourire de Claire

Dimanche 7 juin : rallye pédestre.

APEL Ecole Saint Joseph

Dimanche 21 juin : Kermesse de l'école.

F.C. Meillac – Lanhélin - Bonnemain

Samedi 27 juin : Assemblée Générale et repas à la salle des fêtes.

La présence du Frelon asiatique (*Vespa velutina*) a été découverte en France en 2005 ; depuis ce frelon s'est largement répandu car il ne rencontre aucun prédateur naturel. En Ille et Vilaine, le premier nid a été observé en 2008. Depuis, la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles est intervenue sur plus de 1000 nids.

Le reconnaître

Le frelon asiatique est plus petit que le frelon européen, avec des couleurs plus foncées hormis une bande jaune orangé sur l'abdomen. Le nid est érigé en mars-avril et sera abandonné en fin d'automne.

Quels dangers ?

Pour les jardiniers : s'il n'est pas dérangé, il est peu agressif. Malgré les croyances, il n'est pas plus dangereux que les autres frelons. En revanche, si l'on s'approche du nid, il peut attaquer violemment, et les piqûres sont douloureuses. On constate une augmentation du nombre et de la gravité des accidents du travail liés à ces piqûres.

Pour les abeilles et pour l'apiculture : le frelon asiatique est un super-prédateur. De mai à juillet, il nourrit ses larves d'abeilles domestiques prélevées dans les ruchers. Ajouté aux pesticides et au virus varroa, le Frelon asiatique est un réel problème pour l'apiculture.

Que faire ?

Au printemps, repérez les nids : leur détection, puis destruction constituent le meilleur gage pour éviter sa propagation

Alertez la FDGON 35 qui organise la destruction des nids (payant)

En l'état actuel des connaissances, il n'est pas conseillé aux particuliers de mettre des pièges à frelons, car ils n'ont pas eu beaucoup d'effets.

Itinéraire conseillé pendant les travaux sur la RD 80

